



Assemblée générale

Distr. limitée
21 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Deuxième Commission

Point 85 c) de l'ordre du jour

Développement durable : stratégie internationale de prévention des catastrophes

Qatar* et Mexique : projet de résolution

Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000, 56/194 du 21 décembre 2001 et 57/255 du 20 décembre 2000, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social 1999/46 du 28 juillet 1999, 1999/63 du 30 juillet 1999 et 2000/33 du 28 juillet 2000,

Notant que le phénomène El Niño a un caractère récurrent et qu'il expose l'homme aux menaces les plus graves,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir, à limiter et à réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

Notant que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et, partant, les possibilités de mesures préventives qui peuvent être prises pour en atténuer les effets néfastes,

Tenant compte du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg¹ »), en particulier son paragraphe 37 i),

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution I, annexe.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes², en particulier la section intitulée « Coopération internationale visant à atténuer les effets du phénomène El Niño »;

2. *Se félicite* des efforts du Gouvernement équatorien, de l'Organisation météorologique mondiale et du secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui ont conduit à la création du Centre international de recherche sur le phénomène El Niño à Guayaquil (Équateur), et à son ouverture en février 2003, et encourage ces parties à poursuivre leurs efforts en faveur de la promotion du Centre;

3. *Engage* le Secrétaire général et les organes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment ceux qui participent à l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, à prendre les mesures nécessaires pour faciliter le développement du Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, encourage la communauté internationale à faire de même et l'invite à fournir une assistance financière, technique et scientifique et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, d'autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño;

4. *Souligne* qu'il importe de maintenir un système d'observation adéquat, de poursuivre les recherches sur les événements météorologiques extrêmes, d'améliorer les techniques de prévision et d'élaborer les politiques appropriées pour atténuer les effets du phénomène El Niño et d'autres événements météorologiques extrêmes, et insiste sur la nécessité de développer et de renforcer ces capacités institutionnelles dans les pays en développement;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et unième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », de la suite qui aura été donnée à la présente résolution.

² A/59/228.